

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE  
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 19 JUILLET 2019**

L'an **deux mille dix-neuf** et le **dix-neuf** du mois de **juillet à 17 heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **05 juillet 2019.**

Date d'affichage : **05 juillet 2019.**

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – Bernard BATIFOULIER - Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

**Etaient absents :** MM. Lionel VOGEL – Denis MALOSSANE -

**Secrétaire de séance :** M. Serge VASELLI –

**DELIBERATION N° 2019/31 Pour : 05**

**Contre : 03**

**Abstention : 00**

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACCUEIL DES GENDARMES  
MOBILES EN PERIODE ESTIVALE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune de Riez accueille comme chaque année, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, des gendarmes mobiles.

Cependant, cette année, l'Etat ne prend pas en charge certaines dépenses (petits déjeuners par exemple) et celles-ci constituent une charge financière supplémentaire pour les communes, notamment pour la commune de Riez, ville d'accueil des gendarmes mobiles.

Il ajoute que la commune de Riez propose aux communes environnantes, touchées par le déploiement de ces gendarmes, de participer à hauteur de 150 €, à ces dépenses, via une convention. Cette convention serait conclue pour une année renouvelable tacitement et pour une durée totale et maximale de trois ans.

Monsieur le Maire précise que les communes participantes sont : Riez, Roumoules, Allemagne en Provence, Montagnac – Montpezat, Puimoisson, Moustiers Sainte Marie, Quinson, Saint Jurs, La Palud sur Verdon et Saint Laurent du Verdon.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

**OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :**

- **APPROUVE** la convention portant participation financière des communes pour l'accueil des gendarmes mobiles en période estivale, telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de Riez et les autres communes participantes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**